



UNE FORCE POUR LES SERVICES AUXILIAIRES



#forcecsn

incontournable.info

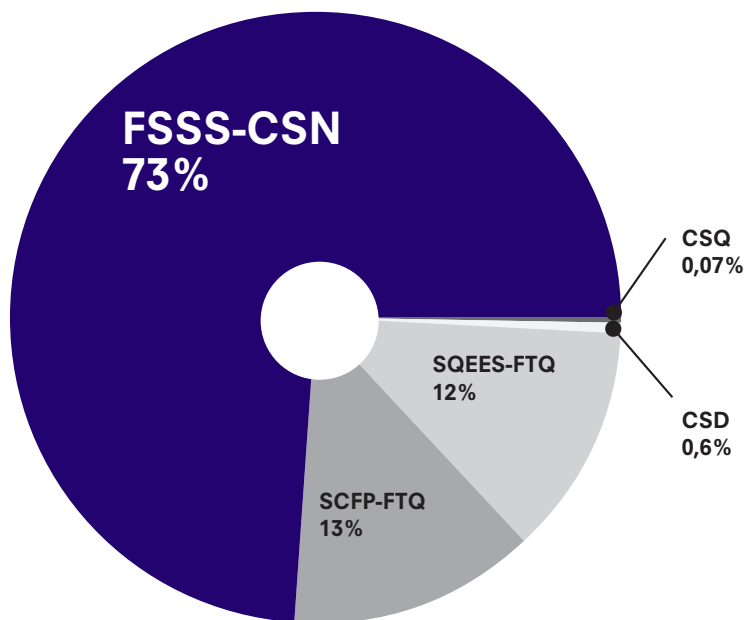


VOTRE CHOIX

D'ici quelques mois, les travailleuses et les travailleurs des services auxiliaires, tout comme l'ensemble des employé-es du réseau de la santé et des services sociaux, auront à faire un choix important. Ils auront à désigner l'organisation syndicale qui les représentera au cours des prochaines années. Afin de vous aider à prendre une décision éclairée, nous vous proposons ce document qui, nous l'espérons, pourra vous guider dans votre choix.

BONNE LECTURE

UNE FORCE INCONTOURNABLE



Représentation du personnel paratechnique,
des services auxiliaires et métiers

LA REPRÉSENTATION SYNDICALE DES SERVICES AUXILIAIRES

Une écrasante majorité de travailleuses et de travailleurs des services auxiliaires du réseau de la santé et des services sociaux a choisi la CSN. Les trois quarts des employé-es du secteur, notamment ceux à l'entretien ménager, aux cuisines, aux buanderies ou dans tout autre service auxiliaire à travers le réseau sont membres de la CSN. Forte de cette adhésion, elle se bat

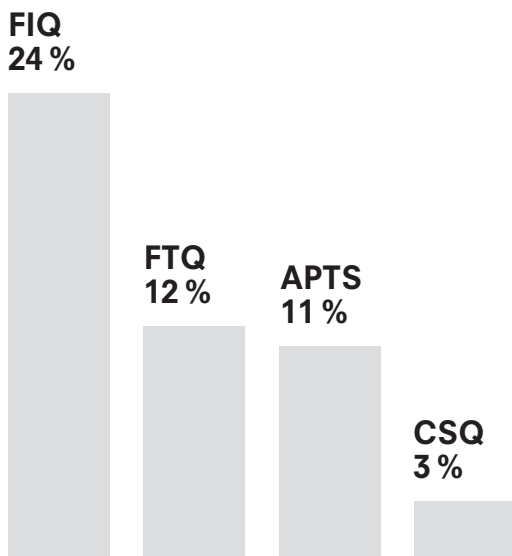
depuis des décennies aux côtés des travailleuses et des travailleurs des services auxiliaires afin que leur travail acharné, souvent réalisé dans l'ombre, soit reconnu à sa juste valeur. L'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi la défense de leur présence dans le réseau public de santé et de services sociaux, sont des objectifs chers à la CSN.

Source graphique : Ministère de la Santé
et des Services sociaux – 2011-2012

LA CSN DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

CSN 47 % + de 120 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Sur l'échiquier du monde syndical, la CSN est l'organisation syndicale qui représente le plus de travailleuses et de travailleurs dans la santé et les services sociaux. Elle regroupe des salarié-es des quatre catégories de personnel du réseau, un avantage immense.



POURQUOI LA CSN ?



EMMANUEL VENNE

Buandier

Buanderie Lavérendière

CISSS de Lanaudière

À NOTRE BUANDERIE, la CSN et notre syndicat ont mené la bataille pour maintenir les services dans le réseau public, alors que le gouvernement souhaitait transférer les opérations au privé. Nous nous sommes battus et nous avons gagné. Tout au long de nos démarches, la CSN nous a appuyés sans relâche. Grâce à l'acharnement de tous, nous avons maintenu notre buanderie ici, et nos emplois dans le réseau public.

LA CSN À LA DÉFENSE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

AU FIL DES ANNÉES, LA CSN a innové en jouant un rôle d'avant-plan dans les négociations, notamment en créant le Front commun, et a obtenu, grâce à son acharnement, les fleurons de nos conventions collectives, notamment :

- la création de la notion de poste ;
- la sécurité d'emploi ;
- le régime de retraite ;
- un mois de vacances après un an ;
- les congés de maternité et parentaux ;
- l'arbitrage médical en cas d'invalidité.

EN CHOISSANT LA CSN,

les travailleuses et travailleurs des services auxiliaires s'assurent d'une voix forte et porteuse en négociation. Une réelle compréhension de leurs conditions de travail, jumelée à la plus grande solidarité syndicale au Québec font de la CSN une force incontournable. D'autant plus que la CSN regroupe le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs du secteur public, tous secteurs confondus.

NÉGO 2015

SE REGROUPER À LA CSN POUR UNE NÉGOCIATION ENTRE NOS MAINS

La dernière négociation du secteur public a donné place à une grande mobilisation du personnel du réseau

de la santé et des services sociaux. Si cette négociation n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs que nous poursuivions en Front commun, elle a démontré que c'est en étant à la CSN que l'on peut obtenir le plus de gains et avoir le plus d'emprise sur sa négociation.

Tout au long de la négociation, la CSN a joué un rôle d'avant-plan, aussi bien aux tables de négociation que dans la mobilisation. C'est grâce à l'acharnement de la CSN que la partie patronale a retiré l'ensemble de ses demandes de reculs aux tables de négociation sectorielles. C'est grâce à notre ténacité que nous avons su protéger les droits du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers sur des questions comme l'assurance salaire, la mobilité du personnel, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés.

Nos travaux ont aussi permis d'obtenir un règlement concernant la relativité salariale qui se traduit, entre autres, par un relèvement de la structure salariale et des gains considérables pour plusieurs titres d'emploi, notamment :

- Préposé à l'entretien ménager travaux lourds : 9,9% ;
- Préposé à l'entretien ménager travaux légers : 3,0 % ;
- Cuisinier : 10,6 % ;
- Préposé à la buanderie : 2,6 %.

C'est aussi à notre table sectorielle que plusieurs gains ont été obtenus.

Parmi ceux-ci, mentionnons :

— **UNE AUGMENTATION** concrète du nombre de postes à temps complet avec pour cible minimum une proportion de 60 % ;

— **LA RECONDUCTION** des primes pour les salarié-es œuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD et celles pour le personnel travaillant dans le Grand Nord ;

— **UNE MEILLEURE DÉFENSE** de la sécurité d'emploi du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et de métiers ;

— **UN CONGÉ D'UNE À HUIT SEMAINES** aux fins de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire ;

— **DES MESURES POUR CONTRER** la privatisation sous diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP) ;

— **UNE RECONNAISSANCE** du rôle fondamental des travailleuses et des travailleurs dans les projets de réorganisation du travail ;

— **DES MESURES POUR AMÉLIORER** la prévention en santé et sécurité au travail.

Parmi les autres gains de cette négociation, mentionnons :

— **DES AUGMENTATIONS** salariales moyennes de 2,4 % en 2019 pour le personnel du secteur public en raison des travaux de la relativité salariale ;

— **L'OBTENTION** d'une prime d'attraction et de rétention de 10 % pour les ouvriers spécialisés ;

— **LA QUESTION DES DISPARITÉS** régionales, avec l'ajout des municipalités de Kuujuaq, Whapmagoostui et Kuujuarapik du secteur III au secteur IV. La ville de Fermont a été ajoutée à la liste des localités où la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires s'applique. La prime de rétention de 8 % de la Côte-Nord

a été maintenue alors que la partie patronale souhaitait l'abolir.

Et c'est à la CSN que nous avons eu l'occasion de tenir un réel débat sur l'entente de principe. En décidant de poursuivre la négociation, nous avons obtenu des gains supplémentaires qui profiteront à l'ensemble du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers. Cette détermination a permis d'aller chercher plus de 80 millions supplémentaires pour les membres CSN, soit :

— **UNE CONTRIBUTION** additionnelle à l'assurance collective de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN ;

— **UNE RÉTROACTIVITÉ** au 1^{er} avril 2015 pour les primes des salarié-es œuvrant auprès d'une clientèle en CHSLD ainsi que dans le Grand Nord.

Les membres des autres organisations syndicales ont pu bénéficier par la suite des gains obtenus par la CSN !

Face à des gouvernements qui profitent de chaque négociation pour s'en prendre aux conditions de travail du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers, la meilleure solution reste de se regrouper au sein de l'organisation syndicale la plus combative et la plus représentative, la CSN.

NÉGO 2010

Dans le cadre de la négociation collective de 2010, nombre de gains ont été obtenus grâce à la ténacité de la CSN. C'est notamment le cas pour les lettres d'entente, dont plusieurs sont associées à des millions de dollars pour le personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers.

VALORISATION DES EMPLOIS

DEVANT LE MÉPRIS DES GOUVERNEMENTS, il est plus que nécessaire de se rassembler dans l'organisation qui est la plus active pour valoriser le travail souvent méconnu du personnel des services auxiliaires.



LA GSN EST l'organisation qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements : CLSC, CHSLD, hôpital, centre jeunesse, centre de réadaptation, etc.

La FSSS-CSN, qui représente les travailleuses et les travailleurs des services auxiliaires, milite pour la reconnaissance de leur travail à sa juste valeur. En effet, elle :

- **VALORISE** l'expertise publique et revendique que le travail des employé-es des services auxiliaires soit maintenu dans le secteur public;
- **ELLE A D'AILLEURS MIS EN PLACE** des comités de travail pour mieux agir sur la valorisation du personnel des services auxiliaires;

— **REVENDIQUE** que l'on mise sur les compétences des employé-es du réseau pour des services de la meilleure qualité et au meilleur coût pour la population;

— **SOULIGNE** la contribution indispensable du personnel des services auxiliaires en instaurant la Journée du personnel des services auxiliaires le 7 juin;

— **INTERVIENT** dans plusieurs dossiers de privatisation en déposant des pistes de solution publiques qui ont permis de maintenir des centaines d'emplois dans les services auxiliaires du réseau, que ce soit dans les cuisines, en entretien ménager ou encore dans les buanderies comme celles de Partagec et Lavérendière.



UN SENS AU MOT SOLIDARITÉ
Pour faire face aux compressions budgétaires et aux attaques du gouvernement, qui s'en prend aux conditions de travail des salarié-es du réseau, il est important qu'ils se regroupent au sein d'une organisation syndicale forte. La CSN est sans contredit la mieux placée pour répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses des services auxiliaires et pour mettre la pression nécessaire afin qu'ils obtiennent ce qu'il faut pour exercer leur métier dans des conditions satisfaisantes.

VALORISATION DES SERVICES PUBLICS

LA CSN S'OPPOSE vigoureusement et efficacement à la privatisation qui touche particulièrement le personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers.

Face à la réforme Barrette, aux compressions budgétaires et autres attaques, elle :

— **A MIS EN PLACE** les rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux. Les rendez-vous ont rassemblé la majorité des composantes du réseau qui ont proposé des solutions innovantes pour l'avenir de notre réseau public;

— **LANCE** en 2016 la campagne « Ma place en santé, j'y tiens » pour

dénoncer le démantèlement de nos services publics. Elle dénonce notamment la privatisation et l'augmentation de la charge de travail;

— **FAIT LA PROMOTION** des compétences du personnel des services auxiliaires pour améliorer les services à la population;

— **EST PROACTIVE** pour opposer des options publiques aux projets de privatisation des employeurs, en parvenant à tout coup à proposer des solutions efficaces qui permettraient de maintenir nos emplois publics;

— **NÉGOCIE** avec le Ministère pour réduire la place du privé dans notre réseau public.

STRUCTURES SYNDICALES DE PROXIMITÉ



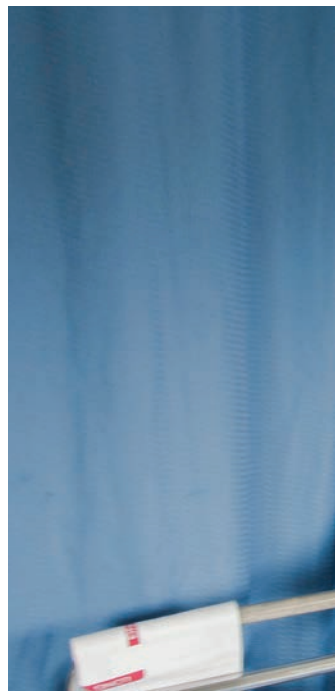
SI LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DES SERVICES AUXILIAIRES ont à faire le choix de l'organisation syndicale qui les représentera dans les prochaines années, c'est parce que le gouvernement Couillard les y a forcés avec l'adoption du projet de loi 10.

IL EST ÉVIDENT QU'UN DES OBJECTIFS

du gouvernement vise la création d'immenses syndicats, éloignés et déconnectés de la réalité des travailleuses et des travailleurs du réseau. La CSN et ses fédérations ne tomberont pas dans ce piège, au contraire.

La FSSS-CSN propose donc une structure syndicale de proximité qui favorise les contacts réguliers des travailleuses et des travailleurs avec leurs représentantes et représentants syndicaux pour répondre à leurs questions et pour les accompagner

dans la défense de leurs intérêts. Cette structure facilite notamment la participation du personnel des services auxiliaires aux discussions sur les enjeux qui les concernent. Elle permet également à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de s'allier et de progresser ensemble pour défendre leurs emplois et les services publics. Pour avancer, il faut à la fois reconnaître la diversité et miser sur la solidarité, et c'est ce que la CSN sait faire de mieux.



ÉQUITÉ SALARIALE



C'est depuis la fin des années 80 que la CSN mène la bataille de l'équité salariale. Au fil des ans, elle a consacré d'importantes ressources pour faire cesser la discrimination envers les femmes, jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996. Depuis ce temps, elle lutte ardemment pour son maintien.

RAPPELONS QU'EN 2008, seule la CSN a déposé des plaintes de maintien de l'équité salariale pour les travailleuses et travailleurs du personnel des services auxiliaires. La CSN est parvenue à une entente en 2013 qui a entraîné des hausses importantes de leur rémunération, notamment pour :

— **LES PRÉPOSÉ-ES À LA BUANDERIE** qui ont obtenu un ajustement salarial de 6,49 %, rétroactivement au 31 décembre 2012.

La CSN a déposé une autre série de plaintes à la suite de l'exercice de maintien de l'équité salariale du Conseil du trésor de 2010 et 2015.

LES TRAVAUX SUR LES PLAINTES pour l'exercice du maintien de l'équité salariale de 2010 et de 2015 se poursuivent actuellement. Plusieurs titres d'emploi du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers, sont d'ailleurs concernés par ces plaintes, dont les préposé-es à l'entretien ménager (travaux légers).

La CSN vise toujours le même objectif : mettre un terme à la discrimination envers les femmes.

TOUJOURS VIGILANTE, LA CSN livrera les batailles nécessaires pour que le maintien de l'équité salariale s'applique à toutes et à tous.



UNE FORCE INCONTOURNABLE



Négociation



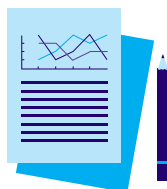
Mobilisation



Santé-sécurité-
environnement

LES SERVICES DE LA CSN DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ET DES EMPLOYÉ-ES DE BUREAU RÉPARTIS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La CSN est sans contredit la centrale syndicale qui offre les services les plus diversifiés à ses membres. Et contrairement à d'autres organisations syndicales, ils sont tous compris dans le coût de la cotisation.



Recherche



Défense des
accidentés



Formation



Actuariat



Communications



Service juridique



Vérification
et comptabilité



#forcecsn incontournable.info